

DEPARTEMENT DE LA MARNE
MAIRIE
DE
MOUSSY
51530

Tél. 03.26.54.04.43
Fax 03.26.55.47.57

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/07/2018

Monsieur le Maire, Jean-Noël DINIZ, ouvre la séance à 18 h 30 en présence de Messieurs LEPOUTRE, FOISELLE, GRASSET, MICHEL, LHOMME, HERMANT, PETRY et RUELLE, Mesdames ROSSELLE et FAUVEAU et Monsieur LEJEUNE étant excusés.

Après lecture des délibérations adoptées lors du Conseil du 31/05/2018, l'ordre du jour est abordé.

- 1) **RGPD (règlement général pour la protection des données)** : Chaque collectivité est tenue de nommer un délégué chargé de la protection des données. Au niveau des communes de la Marne, un accord a été trouvé pour confier cette protection au Centre de gestion de Meurthe et Moselle par le biais d'une convention. Le coût annuel à la charge de la commune sera de 0,0057% de la masse salariale des CDI titulaires, soit environ 60€/an.
Le Conseil Municipal donne l'autorisation à M le Maire de signer cette convention

- 2) **Investissement d'une tondeuse** : Afin de permettre aux deux agents techniques de reprendre à leur charge, la prestation de tonte confiée depuis deux ans à un prestataire extérieur, Olivier Michel propose au Conseil Municipal d'acquérir une tondeuse professionnelle avec bennage de l'herbe en hauteur.
Après échange de points de vue, le CM fixe les objectifs convenus : tondeuse capable de passer presque partout même en léger dévers, de benner en hauteur directement dans le camion, homologuée route et avec siège confortable.
Deux premiers essais ont été effectués par les Etablissement Ravillon avec modèles ISEKI. Il est convenu de tester un modèle KUBOTA proposé par les Etablissements ROCHA avant d'arrêter le choix.
Le coût de cet investissement oscille entre 15 et 20K€ HT.

- 3) **Tarifs Ecole 2018/2019** :
Cantine : 3,20€ le repas + 2,60€ la garderie
Garderie du matin : 1€/j
Garderie du soir : 1€/j

- 4) **Personnel cantine 2018/2019** : Le contrat de prestation de service cantine 2017/2018 ayant été résilié par la commune au 31/08/2018, il a été convenu de reprendre cette prestation par le biais de contrats CDD. La descriptif des 3 postes à pourvoir a été défini par la commission « école ». L'annonce auprès de Pôle Emploi a été publiée. 4 candidatures sont déjà parvenues. La Commission « école » est chargée de rencontrer les candidats et d'arrêter son choix de préférence avant fin juillet.

- 5) **Ménage école** : le ménage de l'école est assuré actuellement et jusqu'au 31/12 par Champagne Nettoyage. Le conseil municipal décide de résilier le contrat avant le 31/08/2018 et de reprendre cette prestation par le biais d'un CDD dès le 2 janvier prochain.

- 6) **Grand ménage annuel de l'école** : cette prestation sera assurée par une embauche en CDD la semaine précédant la rentrée scolaire. Inclure dans cette prestation, le nettoyage des carreaux.
- 7) **Location F3 au dessus de la salle du Conseil** : Les travaux de rénovation de cet appartement sont en cours. Les agents techniques doivent terminer leur intervention dans la cuisine ce vendredi 20 juillet 2018, le peintre (Pompon), le menuisier (Legras) et le plombier (Dubois) doivent intervenir courant août. L'objectif est de remettre cet appartement en location dès le mois de septembre : loyer 600€/mois, charges de chauffage et eau 125€/mois. Avis aux amateurs.
- 8) **Convention « Pays d'Arts et d'Histoire »** : une convention devait être signée prochainement. Le CM décide à la majorité de 5 voix contre et 4 voix pour de ne pas signer cette convention.
- 9) **Devis « avenue du Mont Félix »** : une première estimation du nouvel aménagement de l'avenue du Mont Félix vient d'être chiffré par l'Agglo : 600K€. L'estimation des subventions susceptibles d'être versées par l'Etat, la Région, le Département, le SIEM et l'Agglo sera connue vers le mois de septembre.
Si la commune donne son accord, ces travaux seront programmés en 2019.
- 10) **Devis de réfection complète de la chaussée rue Jean Jaurès et place de la Paix suite aux travaux engagés par l'Agglo** : part à la charge de la commune : 13 356€ ht rue JJ et 9 275€ ht place de la Paix. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager cette charge. L'enfouissement des câbles électriques ne pourra pas, hélas, être exécuté.
- 11) **Questions diverses** :
 - **Trottoir de Mr Dambron rue de la Liberté** : la commune accepte de prendre en charge 1078€.
 - **Panneaux de signalisation des deux loges** : le devis présenté par la Section Locale paraît trop élevé. Laurent Foiselle va prendre contact avec un autre fournisseur.
 - **Trottoir Godbillon** : le CM ne souhaite pas engager de frais pour l'instant.
 - **Blason pour la commune** : la réalisation entièrement gratuite d'un blason pour la commune nous a été proposée par un jeune héraldiste, JF BINON. Le Conseil est d'accord pour prendre contact.
 - **Participation au diagnostique 4G** : Ludovic Hermant accepte d'y participer afin d'aider les opérateurs à repérer les zones blanches locales pour la téléphonie mobile.
 - **Aire de jeux sur le Jard** : les travaux effectués ne sont pas conformes aux recommandations de sécurité.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 septembre 2018

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h30.